

La Communauté de Communes Mad & Moselle vous propose un simulateur pour calculer le montant de votre redevance incitative.

Vous ne savez pas combien de levées vous réalisez par an ? Voici quelques indices qui pourraient vous aider dans cette estimation.

La famille TRITOUT :

La famille TRITOUT fait du tri partout et tout le temps. Elle tri l'ensemble de ses emballages grâce au sacs jaunes mis à disposition par la Communauté de Communes Mad & Moselle et elle composte l'ensemble de ses biodéchets tout en limitant au maximum le gaspillage alimentaire.

Grâce à l'ensemble de ses efforts elle sort son bac d'ordures ménagères qu'une fois par mois ou moins (soit 12 levées par an maximum).

La famille TRIPARFOIS :

La famille TRIPARFOIS tri ses emballages mais plutôt quand elle y pense. Elle a bien un composteur dans son jardin mais il sert principalement pour les déchets verts (tontes, fleurs fanées...) car cela lui semble trop compliqué de trier ses biodéchets de cuisine.

En moyenne elle sort son bac d'ordures ménagères environ toutes les 3 semaines (soit entre 17 et 21 fois par an).

La famille TRIRIEN :

La famille TRIRIEN ne fait pas le tri ni de ses emballages ni de ses biodéchets (ou quasiment pas) car cela lui semble trop compliqué et inutile. Elle sort son bac d'ordures ménagères toutes les deux semaines (soit 26 fois par an).

Vous vous reconnaissez dans l'une de ses descriptions ? Alors vous pouvez calculer le montant de votre redevance grâce au simulateur ci-dessous.

A NOTER : les montants présentés sont les montants applicables en 2024. Ces tarifs ont été votés conformément à la réglementation en vigueur.

